

SAMUEL PACKAGING SYSTEMS GROUP

Modalités et conditions générales de vente

1. **GÉNÉRALITÉS** : toute commande reçue oralement ou par écrit et transmise par un client (« **Client** »), pour la fourniture de produits et équipement de Samuel (« **Produits** ») et/ou de services (« **Services** »), est régie par les modalités et conditions générales de vente décrites ci-dessous (« **Conditions** »), qui peuvent être modifiées ponctuellement par Samuel. Samuel rejette toute modalité et condition incompatibles avec ces Conditions et rejette toute autre condition quelconque proposée par un Client, quand à l'acceptation de toute cotation ou proposition. Aucune convention, orale ou écrite, de quelque façon que ce soit, affirmant modifier ces Conditions, n'engagera Samuel, sauf sur accord écrit et signé par un représentant autorisé de Samuel.

2. **COTATION/DEVIS** : les cotations/devis offerts aux clients par Samuel ne constituent en aucun cas une offre.

3. **ACCEPTATION DES COMMANDES** : toute commande passée par un client de Samuel pour la fourniture de Produits et/ou Services, ne lie en aucune façon Samuel jusqu'à ce qu'elle soit acceptée par Samuel, dans une confirmation de commande ou exécutée par livraison desdits Produits et/ou Services, identifiés dans la commande (« **Commande acceptée** »). Tout échantillon fourni par Samuel ne fait pas partie de la Commande acceptée.

4. **LIVRAISON** : toutes les date de livraison ou temps d'exécution/d'achèvement indiqués, sont uniquement approximatifs. Samuel n'est pas tenu de respecter lesdites dates et ne sera pas tenu responsable envers le Client en raison de retards/délais, pour quelque raison que ce soit. Samuel n'assume aucune responsabilité pour toute perte ou dommage, direct ou indirect, envers le client, découlant de retards/délais ou report de livraison.

5. **COMMANDE INCOMPLÈTE ACCEPTÉE** : toute portion de Commande acceptée qui n'est pas expédiée ou remplie, à la suite d'un manque d'inventaire ou en raison de force majeure, tel que spécifié ci-dessous, sera néanmoins reconnue comme Commande acceptée et sera livrée le plus tôt possible ; toutefois, si Samuel informe le client que ladite portion ne peut être livrée à une date

ultérieure, la Commande acceptée pour cette portion sera annulée et Samuel n'encourra/n'assumera aucune responsabilité d'aucune sorte, envers le Client, à la suite du fait de cette situation.

6. **EXPÉDITION** : la Commande acceptée du Client doit comporter l'intégralité des instructions d'expédition. Tous les coûts, frais, droits de douane et autres frais, en lien avec l'expédition, le transport, l'assurance et l'importation des Produits, sont à la charge du Client et lorsque ceux-ci sont payés par Samuel, seront remboursés par le Client à Samuel.

7. **AUCUNE ANNULATION** : les commandes acceptées ne peuvent être annulées ou modifiées, en tout ou en partie, sans le consentement écrit préalable de Samuel. Si Samuel accepte d'annuler ou de modifier une Commande acceptée, le Client devra indemniser Samuel contre toute perte, dommage ou dépense encourue par Samuel et en lien avec l'annulation ou la modification de ladite commande, y compris les frais de port de retour, d'expédition et d'articles achetés auprès de tierces parties et compris dans la commande et tous les coûts de main-d'œuvre encourus par Samuel lors de l'élaboration ou d'une partie de l'élaboration des produits.

8. **HAUSSE DE PRIX** : tous les prix sont sujets à changement sans préavis, en tout temps, entre le moment de l'acceptation de la Commande acceptée par Samuel et la date de livraison du produit par Samuel, pour tout produit que Samuel consacre à l'exécution d'une Commande acceptée.

9. **TAXES** : tous les prix sont soumis aux taxes sur les ventes et l'utilisation, les taxes d'accise, les droits de douane et les tarifs douaniers, imposés pour le moment ou ultérieurement, par l'une ou l'autre des instances gouvernementales, en ce qui concerne les Produits ou les Services (« **Taxes applicables** »). Pour éviter toute ambiguïté, le Client est responsable pour le paiement desdites Taxes applicables.

10. **CONDITIONS DE PAIEMENT & POLITIQUE DE CRÉDIT** : les modalités de paiement sont précisées dans les factures de Samuel. Si le paiement total de toute facture n'est pas reçu à l'échéance ou si la solvabilité d'un client est jugée insatisfaisante par Samuel, en tout temps, Samuel peut prendre, à tout

moment, sans encourir aucune responsabilité, une ou plusieurs des mesures suivantes : (a) imposer des frais de service au taux le moins élevé des taux suivants (i) 1,5% par mois (taux annuel de 18%) ou (ii) le taux maximal prévu par la Loi, sur tout montant en souffrance, à compter de la date de ladite facture, (b) modifier ou accélérer les conditions de paiement et/ou (c) retenir la livraison de tout Produit ou Service, dans le cadre de toute Commande acceptée non expédiée ou non exécutée et/ou différer, reprendre ou revendiquer les livraisons de Produit(s) en route vers le Client ou livrés, jusqu'à ce que des arrangements soient pris, à la satisfaction de Samuel, pour garantir le paiement de toute facture en souffrance et pour toutes Commandes acceptées ouvertes. Samuel se réserve le droit de réviser la limite et les conditions de crédit des clients, au besoin et à son entière discrétion.

11. TITRE DE PROPRIÉTÉ ET RISQUE DE PERTE : sauf sur accord expressément écrit de Samuel, toutes les ventes sont provisionnées de la façon suivante : (a) pour le cerclage d'acier et les chapes de feuillards ; toutes les commandes à charge entière sont livrés FAB ; (b) pour les commandes à charge partielle, les envois se feront FAB point d'expédition ; et (c) pour le cerclage en polyester, toutes les commandes de 5 palettes ou plus sont livrées FAB (pour les commandes de moins de 5 palettes, FAB point d'expédition)

Le risque de perte ou de dommage au Produit est à la charge du Client, à l'arrivée du produit, au point de livraison ou au point d'expédition, tel qu'énoncé ci-dessous. Nonobstant ce qui précède, tout Produit décrit dans une facture ou dans une Commande acceptée, est et demeure la propriété de Samuel, jusqu'à ce que le Produit soit intégralement payé. La référence à FAB aura la même signification que celle qui leur est donnée par la Chambre internationale de commerce, dans sa version actuelle de INCOTERMS (termes du commerce international).

12. RETOURS : les Produits ne peuvent être retournés pour un crédit, sans l'approbation écrite préalable de Samuel. L'approbation peut être refusée à la seule discrétion de Samuel et/ou Samuel peut imposer des modalités et conditions pour cette approbation, y compris, sans s'y limiter, l'imposition de frais de restockage.

13. GARANTIE LIMITÉE :

- (a) Samuel garantit que le(s) Produit(s) seront exempts de défauts et seront conformes aux spécifications énoncées dans la confirmation de commande de la Commande acceptée, pour une période de 90 jours (sauf pour les outils qui ont une période de garantie limitée de 12 mois), suivant la date de livraison et Samuel, à sa seule discrétion, remplacera les produits (selon les termes de INCOTERMS), lorsque Samuel les trouve défectueux.
- (b) Sauf mention contraire énoncée autrement dans la confirmation de commande et pour les produits fournis par Samuel, mais fabriqués par un fabricant tiers, Samuel offre la même garantie que Samuel a reçu de ce fabricant tiers.
- (c) Aucune responsabilité n'est encourue par Samuel jusqu'au paiement des Produits et Services et alors, cette responsabilité sera limitée au coût de la réparation ou du remplacement dudit Produit défectueux.
- (d) Samuel garantit que les Services seront exécutés de manière soignée et professionnelle et conformes aux normes du secteur. Le seul et unique recours du client est la réexécution des Services. Toute réclamation pour rupture de la présente garantie doit être présentée par écrit à Samuel, dans les 90 jours des services en cause.
- (e) **CETTE GARANTIE REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPLICITES OU IMPLICITES. SAMUEL N'OFFRE AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE QUANT À LA QUALITÉ MARCHANDE OU À L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU À LA CONFORMITÉ DE TOUT PRODUIT AVEC UN ÉCHANTILLON. LES GARANTIES CONTENUES AUX PRÉSENTES, INDIQUENT LE SEUL ET UNIQUE RECOURS DU CLIENT, DANS L'ÉVENTUALITÉ D'UNE DÉFECTUOSITÉ AU NIVEAU DES MATÉRIAUX OU DE FABRICATION.**
- (f) Les obligations en vertu de la Section 13

sont assujetties aux conditions suivantes :

- a. Le Client donne un avis écrit à Samuel, précisant la nature des défauts et dans quelle/elles pièce(s) ces défauts allégués se trouvent, dans les 10 jours de toute défaillance présumée.
- b. Le Client cesse d'utiliser le Produit supposé défectueux, suite au moment où le Client découvre que le Produit est défectueux, sauf sur autorisation écrite de Samuel.
- c. Le Client donne à Samuel une possibilité raisonnable d'inspecter le/les Produit(s).
- d. Samuel n'assume aucune responsabilité relativement à toute défectuosité découlant d'une usure normale, de dommages intentionnels, de conditions de travail anormales, du non-respect des instructions de Samuel, d'altérations, de modifications ou de réparations du/des produit(s), sans l'approbation de Samuel.

14. **FORCE MAJEURE** : si l'exécution de toute obligation de la part de Samuel est retardée en raison de la non-disponibilité de Produit(s) ou pour toute autre cause/motif hors du contrôle raisonnable de Samuel, en raison d'incendie, de grève, de lock-out, de conflits de travail, de guerre, d'épidémie, d'embargo, d'inondation, de délai au niveau du transport, d'insuffisance ou de non-disponibilité de remorques et/ou de wagons de chemin de fer, de non-disponibilité de matières critiques, de défaillance au niveau des dispositifs de transports ou des sous-traitants, de pénurie de main-d'œuvre, de lois ou réglementations gouvernementales restrictives, y compris les mesures commerciales, le contrôle des exportations et les droits de douane ou tarifs douaniers, ou pour toute autre raison, raisonnablement hors de leur pouvoir commercial (« **Force majeure** »), nonobstant que ladite Force majeure aurait pu exister au moment de la soumission ou de l'acceptation du Commande acceptée, Samuel ne sera pas tenu responsable, en aucun cas et, toute portion d'une Commande acceptée non remplie ou non expédiée, sera retenue à titre de Commande acceptée et expédiée le plus tôt possible. Toutefois, Samuel peut choisir d'annuler la

Commande acceptée, sans encourir aucune responsabilité, si Samuel estime que le(s) Produit(s) ne seront pas disponibles dans un délai raisonnable, tel que déterminé à leur discrétion. Samuel se réserve également le droit de répartir le/les produit(s) parmi leurs clients, de telle manière jugée équitable par Samuel et cette détermination sera décisive et exécutoire pour le Client, sans engagement de responsabilité de Samuel.

15. **LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ** : le Client reconnaît et convient que Samuel ne voit en aucun cas sa responsabilité engagée sur un fondement contractuel, délictuel (négligence et manquement à une obligation légale compris) statutaire ou autre, pour perte ou dommage (direct ou indirect) ou pour perte de profits, d'occasions, de revenus, de clientèle ou de toute perte ou de tout dommage direct, indirect, liquidé, général ou consécutif, quelconque. **DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, LA RESPONSABILITÉ DE SAMUEL EN TOUTE CIRCONSTANCE ET POUR TOUT MOTIF, SERA LIMITÉE, AU GRÉ DE SAMUEL, AU REMPLACEMENT DE PRODUIT(S) NON CONFORMES ET À LA RÉEXÉCUTION DES SERVICES OU AU REMBOURSEMENT DU PRIX D'ACHAT PAYÉ PAR LE CLIENT POUR LEDIT PRODUIT OU SERVICE NON CONFORME ET EN AUCUNE CIRCONSTANCE LA RESPONSABILITÉ DE SAMUEL NE SERA ENGAGÉE, EN VERTU DU CONTRAT, POUR UN MONTANT SUPÉRIEUR AU MONTANT TOTAL EN DOLLARS DU PRODUIT OU DES SERVICES ACHETÉS PAR LE CLIENT, EN VERTU DUDIT CONTRAT.**

16. **FRAIS DE RECouvreMENT** : il incombe au Client d'assumer l'ensemble des coûts et des dépenses, y compris, sans s'y limiter, les honoraires d'avocat raisonnables et les frais administratifs, engagés par Samuel, dans la poursuite de la protection de leurs droits, découlant de toute défaillance de la part du Client, dans l'exécution de leurs obligations envers Samuel, y compris, sans s'y limiter, toute tentative pour percevoir des montants en souffrance et dus à Samuel.

17. **CONFORMITÉ À L'EXPORTATION** : le Client convient que tous les Produits d'origine américaine, achetés auprès de Samuel, sont assujettis à la réglementation en matière d'exportation aux É.U. (U.S. Export Administration Regulations (EAR)). Le Client convient également que tout produit acheté auprès de Samuel et qui est assujetti à cette réglementation ne sera pas exporté ou réexporté,

directement ou indirectement et indépendamment qu'il ait été modifié ou intégré à d'autres éléments ; (i) vers des pays sous embargo américains, ou (ii) à des parties contenues dans la Consolidated screening list (CSL) conformément à l'EAR ; ou (iii) autrement qui enfreint l'EAR.

18. DROIT APPLICABLE : les transactions entre les clients et Samuel sont régies par les lois de la province de l'Ontario et le Client convient et accepte de se soumettre à la compétence et à la juridiction des tribunaux de l'Ontario, relativement à tout litige/différend découlant d'une transaction quelconque entre le Client et Samuel ; pourvu que Samuel puisse, à son choix, engager des procédures, dans toute juridiction où le Client exploite une entreprise ou possède des biens ou des actifs. **LE CLIENT ET SAMUEL RENONCENT VOLONTAIREMENT, SCIEMMENT ET INTENTIONNELLEMENT À TOUT DROIT À UN PROCÈS DEVANT JURY, DANS TOUTE ACTION OU PROCÉDURE DÉCOULANT DE TOUT DIFFÉREND.**

19. AUCUN DROIT DE COMPENSATION : chaque Commande acceptée constitue un contrat distinct lorsqu'accepté par Samuel et, le Client ne peut surseoir à son paiement d'une facture ou offrir un paiement de compensation, en tout ou en partie, à l'encontre de sommes que le Client déclare lui être dues par Samuel relativement à une autre Commande acceptée, une facture ou pour toute autre motif ou raison que ce soit.

20. LES DROITS NE SONT PAS EXCLUSIFS : les droits de Samuel, aux termes des présentes s'ajoutent, sans les remplacer, aux autres droits et recours disponibles à Samuel, en vertu de la Loi ou par équité.

21. AVIS : tous les avis de réclamations ou de différends donnés soit par Samuel ou soit par le

Client, relativement à toute communication, Commande acceptée ou relativement aux présentes modalités et conditions, doivent être soumis (a) par écrit et envoyés par courrier électronique, à un représentant autorisé de Samuel, (b) par courrier de première classe avec une copie par courrier recommandé, avec accusé de réception et port payé ou (c) par service de livraison express, frais de service payés à l'avance et dirigé aux adresses suivantes : (i) pour Samuel, à la location où la Commande acceptée a été passée et (ii) pour le Client, à leur dernière adresse connue. Les avis entrent en vigueur le premier jour ouvrable suivant l'envoi de l'avis.

22. DISPOSITIONS DIVERSES : aucune renonciation à l'exercice d'un droit ou d'un recours quelconque ne sera contraignante pour Samuel, sauf sur renonciation écrite et signée par Samuel. Samuel ne renonce à aucun de ses droits ou recours, si le droit ou le recours retarde ou si Samuel omet de rechercher une voie de recours, ou si Samuel accepte un paiement pendant qu'il existe une violation ou un manquement quelconque de la part du client. Toute renonciation, délai ou retard, de la part de Samuel, lors d'une occasion quelconque, ne sera pas considéré comme une renonciation de la part de Samuel pour toute inexécution ou manquement futur de la part du Client ou de tout droit ou recours futur. Les sections, paragraphes et autres entêtes, des présentes modalités et conditions, sont utilisés uniquement à titre de référence et ne limiteront ou autrement modifieront en aucune façon le sens de toute disposition contenues aux présentes. L'invalidité ou l'inapplicabilité de toute disposition des présentes modalités et conditions, n'influence nullement la validité et l'applicabilité de toute autre disposition.